

**Parti
communiste
français**

*commission nationale
Agriculture Pêche Forêt
responsable*

Xavier Compain
membre du Conseil national

comité de rédaction

Monique Biron
Éric Coquard
Serge Lépine



JANVIER 2012

CE QUE LA GAUCHE DEVRA FAIRE DES PRIX ET DE L'EMPLOI POUR UNE AGRICULTURE VIVANTE ET RELOCALISÉE

Les élections du printemps 2012 sont un tournant pour notre pays. Le constat connu est cruel pour la majorité des exploitants : chute des revenus et course en avant au productivisme, menaces sur les exploitations dont le nombre ne cesse de se réduire. La mise en jachère du savoir faire agroalimentaire se solde par des milliers d'emplois sacrifiés. La droite n'a eu de cesse, face à ce désastre, de désigner des boucs émissaires (les intempéries, les contraintes écologiques, le coût du travail...) pour cacher son manque de courage. Le président de la République voulait moraliser le capitalisme mais restera celui qui avait promis de lutter contre la volatilité des marchés agricoles. Le bilan de la mandature est sévère : absence de perspectives pour les paysans, délocalisation d'exploitations de productions agricoles et alimentaires, racket des consommateurs via le ticket de caisse de la grande distribution.

Avec le Front de Gauche de l'agriculture que nous avons lancé en septembre dernier, nous refusons l'abandon de notre alimentation et agriculture à l'agro-industrie, à la « concurrence libre et non faussée » au service du moins-disant social et environnemental. Nous défendrons une agriculture paysanne, écologique et relocalisée, grâce à de paysans nombreux. Faut-il rappeler que c'est le nombre et la diversité des agriculteurs qui garantit la diversité des produits alimentaires, et que c'est cette diversité alimentaire qui garantit la santé publique !

Notre projet est un engagement de long terme, c'est à dire le programme d'une mandature. Mais c'est dès les premiers mois qu'un gouvernement de gauche devra agir auprès du monde agricole par des mesures immédiates et significatives.

Les revenus, tout d'abord ! Sur la base notamment de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale en décembre dernier par André Chassaigne (PCF) et votée par l'ensemble des députés de gauche : prix minimums aux producteurs et répartition de la valeur ajoutée grâce à des coefficients multiplicateurs, fixée par une conférence annuelle multi-acteurs sur les prix. **Le renouvellement et l'installation, ensuite !** Nous favoriserons l'accès au foncier en stoppant la concentration des exploitations grâce à l'instauration d'une surface maximale d'exploitation. Dans ce cadre, l'objectif à terme est de re-créeer 300 000 emplois agricoles. **La dignité et le pluralisme, également !** Il s'agit d'une part de mettre fin au scandale du sous-statut social au sein du monde agricole par la revalorisation des retraites à 1000 euros, et de l'autre, d'instituer pour les élections professionnelles du monde agricole, à l'instar des salariés, le principe de la représentation proportionnelle. Enfin, nous engageons la France auprès de nos partenaires à chaque fois qu'il le faudra en faveur de la souveraineté alimentaire de l'Europe, afin que cesse le bradage de notre agriculture et de nos producteurs au nom des sacro-saints principes de la « libre-concurrence » imposés par l'Organisation mondiale du commerce. **Nous agissons concrètement** contre la spéculation grâce à une politique de gestion de stocks, de calendrier d'importation et le contrôle des marchés financiers.

Ces élections sont un immense défi que le Front de gauche aborde en collaboration constante avec les forces agricoles et sociales. Demain, les communistes, dans les institutions et dans les luttes, prendront leurs responsabilités, toutes leurs responsabilités. Tels sont nos vœux, « la terre à ceux qui la travaillent... », alors travaillons-la, que germe un printemps d'espoir.

Xavier Compain

Pages suivantes

Proposition de loi	2
Interview de Gérard Le Cam, sénateur des Côtes d'Armor	3
Actualité - Agenda	4

**SALON
INTERNATIONAL
DE L'AGRICULTURE**

**à PARIS EXPO
Porte de Versailles - Paris
du samedi 25/02/2012
au dimanche 04/03/2012**

**P
A
R
O
L
E
S**

La question se pose maintenant de diminuer le poids des charges sociales sur les effectifs de l'agriculture française, et d'ailleurs de l'industrie française " .

Nicolas Sarkozy
vœux au monde rural
17 janvier 2012

site : www.pcf.fr
webtv : alternatv.fr

collaborateur
Jean Youdom - jyoudom@pcf.fr

contact
Sylvie Simonin - ssimonin@pcf.fr



remettre les prix et les revenus agricoles au centre du débat

La proposition de loi « visant à encadrer les prix des produits alimentaires » déposée par André Chassaing en septembre 2011 et débattue le 1er décembre 2011 à l'Assemblée nationale s'appuyait sur un double constat : d'une part, la dégradation durable des prix d'achat des productions agricoles issues de l'agriculture française ; de l'autre, l'augmentation constante des prix de vente des produits alimentaires aux consommateurs.

Elle s'inscrivait dans la continuité d'une proposition de loi sur le « droit au revenu des agriculteurs » débattue en 2009 à l'Assemblée nationale², en pleine crise du lait, et dont la principale objection retenue par le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, pour la rejeter, était son caractère prématuré à quelques mois de l'examen du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP). Puisque celui-ci allait, nous disait-on, régler tous les problèmes, il était urgent d'attendre !

La question des prix et des revenus agricoles est au centre des enjeux du modèle agricole que nous voulons construire pour demain. Elle reste pourtant la grande oubliée des réflexions des autres formations politiques. L'objet de cette proposition de loi était donc d'abord de proposer une vision politique claire : sans prix d'achat suffisants pour assurer la pérennité de leur activité, c'est l'avenir de la grande majorité des agriculteurs de notre pays qui est compromis ; c'est le maintien de grandes filières de production, de productions différenciées et d'un maillage agricole sur tous les territoires qui est en jeu.

La crise des fruits et légumes de cet été en est l'une des preuves les plus flagrantes. À chaque crise annuelle dans ce secteur, la droite au pouvoir cherche à valider l'idée qu'il s'agit de fluctuations conjoncturelles des marchés auxquelles elle répond par des plans d'urgence cosmétiques. Au contraire, il s'agit d'un problème structurel, qui affecte l'agriculture française dans son ensemble.

Les prix d'achat de la production agricole subissent de fortes pressions à la baisse, alors que les coûts des consommations intermédiaires, eux, ne cessent d'augmenter, qu'il s'agisse des prix de l'énergie, des engrais ou des produits phytosanitaires. Si l'on en juge par les moyennes triennales, le revenu agricole, tous secteurs confondus, n'a pas évolué depuis 1995. Les revenus des exploitations familiales et de taille modeste ont même baissé, plongeant des milliers de paysans et leurs familles dans la pauvreté.

Comment en sommes-nous arrivés là ? S'agissant de la formation des prix, nous ne disposons pas de données aussi précises qu'il le faudrait : le premier rapport annuel de l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, publié le 27 juin 2011, souligne le manque d'informations fournies par les distributeurs. Il a néanmoins le mérite de mettre en lumière certaines pratiques. Ainsi, sur plusieurs produits, les marges de la grande distribution ont presque doublé en dix ans.

L'exemple de la longe de porc l'illustre. En 2000, 45 % du prix final de ce produit revenait à l'éleveur, contre seulement 36 % aujourd'hui. La part de l'industriel chargé de l'abattage a également chuté de 11 à 8,8 %. En revanche, le distributeur a considérablement augmenté sa marge, puisqu'il touche aujourd'hui 55 % du prix final, contre 39 % en 2000.

Cette domination sans partage sur la valeur ajoutée au sein des filières a été facilitée par les évolutions législatives récentes, en particulier la loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs et la loi du 4 août 2008, dite de modernisation de l'économie. La déréglementation des relations commerciales entre producteurs et distributeurs, notamment par la consécration du principe de libre négociation des conditions générales de vente, a affaibli les producteurs dans la négociation : tous les responsables du monde agricole en conviennent. Les pratiques contractuelles de la grande distribution – politique active d'importation en fonction de l'arrivée des productions françaises sur les marchés, par exemple – maintiennent une pression à la baisse des prix d'achat, obligeant les producteurs à vendre bien en deçà de leurs coûts de production.

Dans ces conditions, comment s'étonner que les exploitations agricoles connaissent autant de difficultés ? De 2000 à 2010, le nombre d'exploitations a diminué de 26 %, et l'emploi agricole de 22 %. Ce sont évidemment les petites et moyennes exploitations, les exploitations familiales, qui ont payé le plus lourd tribut, alors que le nombre de très grandes exploitations s'est accru. L'extrême concentration du nombre d'exploitations sur le territoire national doit nous interpeller sur les caractéristiques du tissu rural en ce début de XXI^e siècle, et sur la capacité de notre pays à maintenir, dans les prochaines décennies, une agriculture diversifiée, de qualité, à dimension humaine.

Pourtant, pour les consommateurs, les prix alimentaires ont crû de 2 % par an, avec des hausses allant jusqu'à 13,5 % pour les produits frais. Certes, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation est passée de 20 % dans les années 1960 à 13 % aujourd'hui, mais la consommation de fruits et légumes frais n'a pas progressé depuis cinquante ans. On le sait, la consommation de produits frais est directement liée au pouvoir d'achat des ménages et à leur catégorie socio-professionnelle. Une politique de l'alimentation ambitieuse suppose donc, en priorité, de soutenir la demande de produits frais pour les foyers les plus modestes.

Pour toutes ces raisons, cette proposition de loi joueait indispensable d'encadrer les marges et les pratiques de la grande distribution, avec la double ambition d'une alimentation de qualité accessible à tous et d'une rémunération digne du travail paysan. Le texte proposait trois outils pour cela.

L'article 1er visait à appliquer un coefficient multiplicateur entre le prix d'achat et le prix de vente des produits agricoles. L'objectif était d'étendre l'application d'un dispositif qui a existé de 1945 à 1986, avant d'être réintroduit en droit français en 2005 pour le secteur des fruits et légumes, sans toutefois être mis en œuvre. Le coefficient multiplicateur tend en fait à limiter les taux de marge des distributeurs. Le principe en est simple : l'État fixe un coefficient, sous la forme d'un taux plafond, entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente au consommateur. Pour une efficacité optimale, cette mesure s'appliquerait évidemment à toute la chaîne des intermédiaires et aux productions importées.

L'article 2 proposait de définir un prix minimum – indicatif, afin de ne pas contrevenir à la réglementation européenne – pour chacune des productions. Ce prix serait défini au niveau interprofessionnel, via une concertation au sein de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, FranceAgriMer.

L'article 3 instituait une conférence annuelle par production, regroupant l'ensemble des acteurs des différentes filières – fournisseurs, distributeurs et producteurs –, en élargissant le champ de la représentativité syndicale agricole aux organisations minoritaires. Cette conférence annuelle donnerait lieu à une négociation interprofessionnelle sur les prix, et fixerait un plancher pour les prix d'achat aux producteurs.

Si ces dispositions n'ont pas pu être adoptées à l'Assemblée nationale face à l'intransigeance du Gouvernement, certaines d'entre elles viennent d'être introduites par voie d'amendement dans un autre texte touchant à la consommation par les sénateurs communistes et du parti de gauche au Sénat. Plus que jamais elles doivent servir d'appui pour porter ce débat juste sur les prix et les revenus agricoles dans nos deux campagnes présidentielle et législatives. Ces outils qui n'entendent pas évidemment résoudre, à eux seuls, tous les problèmes du monde agricole, permettent d'apporter une première réponse concrète à ces préoccupations majeures de la profession, mais aussi des consommateurs.

Les résultats d'un sondage réalisé par la TNS SOFRES du 27 au 30 mai 2011 pour le compte de la Semmaris, société gestionnaire du marché international de Rungis, sur le thème : « Quelles régulations pour l'agriculture et l'alimentation des citoyens ? » témoignent du bien fondé de ce texte. À la question : « l'État doit-il aider les producteurs à fixer leurs prix face aux distributeurs ? », 77 % des personnes interrogées se sont déclarées favorables, contre 14 % qui estiment qu'il faut laisser les prix se fixer librement. Les raisons invoquées pour expliquer les principales difficultés du monde agricole français sont, dans l'ordre, la difficulté de vendre les produits agricoles au juste prix, la concurrence d'autres pays et le faible pouvoir de négociation des agriculteurs face aux distributeurs industriels.

Julien Brugerolles



INTERVIEW :

GÉRARD LE CAM

sénateur des Côtes d'Armor

Vous avez obtenu au Sénat un amendement sur le coefficient multiplicateur, pouvez-vous nous expliquer son fonctionnement ?

Nous avons effectivement déposé lors de l'examen du projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs, des amendements afin de protéger les producteurs et les consommateurs contre les appétits financiers des centrales d'achat et des distributeurs. Le revenu de nos producteurs est en constante diminution. Au contraire, les prix alimentaires augmentent comme les marges des intermédiaires de l'agroalimentaire. Il est donc urgent de mettre en place un modèle économique alternatif garantissant une juste répartition de la valeur ajoutée sur toute la chaîne commerciale. Le coefficient multiplicateur entre le prix d'achat et le prix de vente des produits alimentaires est un des outils essentiels pour mettre en œuvre une politique agricole et alimentaire socialement juste et généreuse humainement.

Le principe du coefficient multiplicateur est le suivant : l'État fixe un taux, qui ne peut être dépassé, entre le prix d'achat au fournisseur et le prix de vente au consommateur. Ce taux s'applique à la chaîne des différents intermédiaires, prise dans son ensemble. De cette façon si les intermédiaires décident d'augmenter leurs marges cela entraîne obligatoirement une hausse du prix d'achat au fournisseur. Les prix à la consommation sont également protégés, dans la mesure où il est interdit aux intermédiaires de dépasser un certain niveau de prix lors de la revente finale.

Lors de la loi de modernisation agricole nous avons demandé que ce mécanisme soit élargi aux produits alimentaires, l'adoption en décembre dernier de notre amendement par le Sénat est donc l'aboutissement d'un long combat au côté des acteurs du monde agricole.

Vous avez aussi obtenu la tenue d'une conférence annuelle, quel est le lien avec le prix minimum ?

Là encore dès 2005 et à chaque loi de programmation agricole nous avons défendu la nécessité d'organiser une conférence des prix agricoles rassemblant l'ensemble des acteurs du producteur au consommateur. Les objectifs de cette conférence sont de pérenniser les exploitations agricoles par des prix rémunérateurs, d'encadrer les marges des intermédiaires et de la grande distribution et de garantir le pouvoir d'achat des consommateurs. Par notre amendement nous avons obtenu que l'interprofession compétente réunisse tous ces acteurs chaque année pour discuter des prix agricoles, des volumes, et de la saisonnalité pour chaque production agricole.

Le prix minimum indicatif défini serait revu régulièrement afin, notamment, de tenir compte de l'évolution des coûts de production et des revenus des produc-



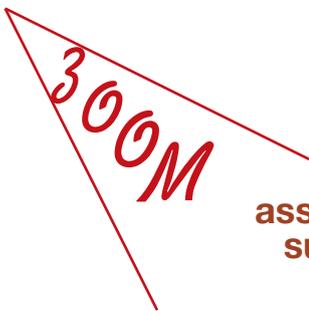
teurs. Cette proposition est porteuse de démocratie et de transparence dans la formation des prix au sein de la filière agricole.

Quel seraient les effets de tels amendements sous un gouvernement de gauche, et sous quelles conditions ?

Tout d'abord un gouvernement de gauche mettrait en œuvre de telles mesures. A titre d'exemple la droite après avoir supprimé en quatre-vingt-six le coefficient multiplicateur héritage de la libération, l'a rendu inapplicable depuis sa réintroduction dans la loi en 2005. En votant ces amendements au Sénat, la gauche, s'est engagée à leur donner une portée effective dans les prochains mois, en cas de victoire. Pour le Front de gauche ces avancées sont nécessaires mais pas suffisantes. Face à la crise agricole qui touche l'ensemble des secteurs de la production et aux mouvements spéculatifs qui s'intensifient autour des productions et des terres agricoles, aux difficultés que rencontrent de plus en plus de personnes pour se nourrir, nous considérons qu'il faut sortir l'agriculture de l'économie de marché, de la libre concurrence libre et non faussée.

Nos amendements n'auront de sens que dans le cadre d'une politique agricole écologique, productive et localisée au niveau national comme international, une politique garantissant une alimentation saine et accessible à tous, une politique reconnaissant le travail de ses paysans. Cela nécessite que la gauche rompe avec les politiques libérales.

Application sous gouvernement de gauche possible, puisqu'il a été voté par toute la gauche au Sénat, mais garante de cette application par la représentation forte du Front de Gauche, à l'initiative de ces deux amendements.



associations rencontrées par le Front de Gauche de l'Agriculture suite aux sollicitations émanant des propositions du candidat à la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon

ANRAF (Association nationale des retraités agricoles)
Confédération paysanne
Jeunes agriculteurs
SNETAP/FSU (Enseignement agricole public)
MRJC (Mouvement rural de la Jeunesse chrétienne)
INTERBEV (Interprofession du bétail et des viandes)
FNCIVAM (Fédération des Centre d'initiatives)
APCA (Assemblée permanente Chambre d'Agriculture)
Coop de France
CGT INRA
Intersyndicale de l'ONF
UNAF (Apiculteurs)

AGENDA

JANVIER 2012

MERCREDI 4

Rencontre FDG
Agriculture/Confédération paysanne - CN PCF

JEUDI 5

Rencontre FDG Agriculture/JA - Paris

SAMEDI 14

Rencontre FDG Agriculture «Ouest»
Nantes (44) - meeting national

VENDREDI 20

Campagne - Assemblée citoyenne
à Bayeux - Calvados (14)

SAMEDI 21

Meeting PAC - Lisbonne (Portugal)

DIMANCHE 22

Groupe Agriculture PGE - Lisbonne (Portugal)

MERCREDI 25

1/2 journée de travail avec la commission
Écologie et la FD de la Nièvre - Paris

JEUDI 26

Rencontre MRJC/FDG
au siège de campagne de JLM

FÉVRIER 2012

JEUDI 2

à 20h30 à Rivesaltes (66)
assemblées citoyennes

*Pour une agriculture écologique et créatrice
d'emplois, des campagne vivantes
et Une alimentation de qualité pour tous*

VENDREDI 3

à 20H30 à Vinça (66)
assemblées citoyennes

*Ce que devra faire la Gauche,
des prix et de l'emploi pour une agriculture
vivante et relocalisée*

MARDI 7

Mercredi 8 février 2012
Congrès national MODEF - Landes (40)

MARDI 21

Rencontre à la ferme à Pacé en Île-et-Vilaine